



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/) [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)



Salaires en PHR : la négociation dans l'impasse.

"Une rupture par rapport aux accords des années précédentes" C'est ainsi que les représentants de la CFDT ont qualifié la position des patrons de la Presse hebdomadaire régionale, jeudi 26 septembre, qui proposaient -dans un ultime "effort" - une augmentation des salaires de 0,7 %, applicable au 1er décembre, et ce pour solde de tout compte de l'année 2013.

Rappelons qu'une première négociation, tenue au mois de juin, avait déjà achoppé sur le taux de la revalorisation, alors que les patrons de la PHR proposaient une hausse des salaires de 0,5 % seulement. Pour justifier leur « proposition », les patrons de la presse hebdomadaire régionale évoquent les difficultés des plus petites entreprises, confrontées à la baisse de leurs recettes (recul des ventes, baisse du chiffre d'affaires publicité et annonces) et une hausse des coûts. En cause notamment selon eux, la hausse programmée de la distribution postale, et la baisse des subventions d'Etat, dans un contexte économique difficile pour les supports papier.

Un pessimisme dénoncé par la CFDT qui a rappelé que depuis 5 ans au moins, elle était signataire des accords de revalorisation salariale parce que ceux-ci allaient toujours un peu au-delà du taux de l'inflation, ce qui a permis d'éviter la paupérisation des grilles employés, cadres et journalistes de la PHR par rapport à l'indice des prix.

Pour arriver à un accord, il aurait donc fallu regarder au-delà de 0,7 %. Mais faute de volonté patronale d'aboutir à un point d'équilibre, la CFDT a annoncé qu'elle ne serait pas signataire de l'accord.

Outre la revalorisation des grilles salariales, cette réunion de la Commission sociale a permis d'établir une liste de sujets qui feront l'objet de négociations : la négociation voulue par la CFDT d'un accord de branche concernant la complémentaire santé, la négociation, demandée par la délégation patronale, d'un accord sur le temps partiel pour envisager, comme le prévoit la loi de juin n2013, des dérogations à moins de 24 heures de travail par semaine, et un accord sur la révision des classifications et des indices de salaire des employés, cadres et journalistes. Sur ce dernier point, la CFDT a d'ores et déjà prévenu qu'elle n'entendait pas remettre en cause le SMPG, négocié dans le cadre d'un accord de 1999 dont elle est signataire, et qui permet aux salariés situés sur les premiers niveaux des grilles employés et journalistes de la PHR de bénéficier de rémunérations minimales équivalentes au SMIC + 5%. Quant à négocier un accord autorisant les contrats à temps partiel à moins de 24 heures, la position des patrons de la PHR sur les revalorisations des salaires sera prise en compte...

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 0

Tweeter

 Share

Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI
(<http://www.odi.media/>)Conférence nationale des métiers du journalisme
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)Ass° de préfiguration des conseils de presse
(<http://apcp.unblog.fr/>)Les Assises du journalisme
(<http://www.journalisme.com/>)International IFJ (<http://www.ifj.org/>)Fédération européenne des journalistes
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr>)Mentions légales site internet (/mentions-
l%C3%A9gales-site)

La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)CFDT Publihebdo (<http://www.cfdt-publihebdo.infos.st>)CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-français-.html>)

Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (</~vanessa/cfdt/rss.xml>)